

CHARTe DE BIENTRAITANCE

Nous, professionnels de l'HAD, nous engageons à adopter les attitudes et positionnements professionnels suivants :

- ♦ Respecter les habitudes, le rythme et le cadre de vie du patient
- ♦ Respecter les convictions religieuses et les valeurs morales du patient
- ♦ Intervenir avec discrétion, respectant l'intimité et la dignité du patient
- ♦ Respecter le secret professionnel
- ♦ Faire preuve d'équité dans les soins
- ♦ Favoriser le maintien et/ou le développement de l'autonomie du patient
- ♦ Faire preuve de politesse et d'empathie à l'égard du patient et de sa famille
- ♦ Etre à l'écoute et accompagner les patients et leur entourage dans l'expression de leurs besoins et valeurs
- ♦ Faire évoluer et adapter la prise en charge à la situation du patient
- ♦ Expliquer de façon adaptée les soins que nous prodiguons et nous assurer de la bonne compréhension des informations données
- ♦ Veiller au confort et à la sécurité du patient
- ♦ Agir dans la limite de nos compétences, reconnaître nos limites
- ♦ Tenir compte des vœux exprimés par le patient sur la façon dont celui-ci veut vivre le reste de sa vie.

**« LE MALADE NE GUÉRIT
PAS SEULEMENT
DE SOINS. »**

(PATRICK SEGAL)

